

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2023****DÉLIBÉRATION N°2023-005****Objet :****Modifications des commissions municipales**

Abrogation de la délibération n°2020-017 en date du 10/07/2020.

Rapporteur :

M. le Maire

Commission plénière :

Le 21 février 2023

Pièce(s) jointe(s) :**Date de la convocation :**

Le 10 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Pouvoirs	5
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 16 mars 2023 à 20h, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P RICAUD

Absents représentés :

L. AMIRI donne pouvoir à C. BOUETARD
F. DA SILVA donne pouvoir à I. LAFAYE
J. DJENAI DI donne pouvoir à G. FRAYSSE
I. DOGBO donne pouvoir à C. ESTREMANHO
A. MUSY-BRELIER donne pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

A-S ARMAND ; S. BIBARD ; E. ZUCCHINI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

VU la délibération n°2020-017 en date du 10 juillet 2020 relative à la constitution des commissions municipales et à la désignation de ses membres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser le nombre et la composition des commissions municipales ;

CONSIDÉRANT que les groupes politiques doivent être représentés de façon proportionnelle au sein de ces commissions ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par voix 22 POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- **DÉCIDE** d'abroger la délibération n°2020-017 en date du 10 juillet 2020 ;
- **FIXE** à 6 commissions municipales ;
- **APPROUVE** à l'unanimité de procéder à la désignation des membres des commissions par vote à main levée ;
- **ADOpte** la composition des Commissions Municipales de la manière suivante :

Commission Urbanisme

Philippe WITTERKERTH	Bruno ESTREMA	
Jamel DJENAI	Audrey BELLANGER	Hervé KÉRIVEL
Michel POINSE	Jean-Pierre RICAUD	

Commission Finances

Micheline PROVOTAL	Audrey BELLANGER	Bruno ESTREMANHO
Hervé KÉRIVEL	Edgard MOSCHEROSCH	Filipe DA SILVA
Philippe WITTERKERTH	Jean-Pierre RICAUD	François DHONDT

Commission Enfance, jeunesse, scolaire

Caroline ESTREMANHO	Carole MARTIN	Audrey BELLANGER
Colette BASTOUL	Magali PICAUD	Isaac DOGBO
Micheline PROVOTAL	Corinne CRUEIZE	François DHONDT

Commission Développement durable

Filipe DA SILVA	Magali PICAUD	Micheline PROVOTAL
Isabelle LAFAYE	Philippe WITTERKERTH	Prosper UTEGINE MWANA
Hervé KÉRIVEL	François DHONDT	Michel POINSE

Commission Lien social

Micheline PROVOTAL	Carole MARTIN	Colette BASTOUL
Isaac DOGBO	Corinne BOUETARD	Stéphanie JAUBERTY
Isabelle LAFAYE	Corinne CRUEIZE	Michel POINSE

Commission Bien-vivre / Démocratie participative / Évènementiel-Communication

Isabelle LAFAYE	Magali PICAUD	Corinne BOUETARD
Stéphanie JAUBERTY	Carole MARTIN	Micheline PROVOTAL
Hervé KERIVEL	Filipe DA SILVA	Corinne CRUEIZE
François DHONDT	Michel POINSE	

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 16 mars 2023

Le Maire

Gilles FRAYSSE